

COMMUNE DE
LE GAVRE

**ANNULATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 10/01/2026

Par : Madame BRETÉCHÉ Clotilde

Demeurant à : 9 route de Coyault
44130 BLAIN

Pour : la création d'un patio et transformation d'une fenêtre
en porte fenêtre

Sur un terrain sis à : 26 Grande rue GRANDE RUE
44130 LE GAVRE

Référence dossier

N° DP 44062 26 B0003

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/12/1986, révisé les 06/07/2005 et 03/02/2010, modifié les 07/03/2012, 05/06/2013 et 23/02/2022 ;

Vu la demande d'annulation reçue en date du 04/02/2026 de la Déclaration Préalable de Construction n° DP 44062 26 B0003, adressée par Madame BRETÉCHÉ Clotilde ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : la déclaration préalable n° DP 44062 26 B0003 est annulée.

Fait à LE GAVRE,
Le 18 février 2026

Le Maire,
Nicolas OUDAERT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Cadre réservé à l'administration

Date d'envoi au Préfet : 19 / 2 / 2026

Date de première présentation au demandeur : 19 / 2 / 2026